

L'ouverture de la carrière suspendue au résultat de l'étude d'impact

Une seule phrase suffit pour résumer le compte rendu de la réunion d'information tenue par M. Jean-Philippe Rup, PDG de la société SAS Jean Rup, à l'attention des élus de la commune de Bouloc et des communes environnantes. « L'étude d'impact a été commandée et ce n'est que lorsque les résultats de cette dernière seront connus qu'ils seront transmis à Mme la préfète qui prendra alors la décision d'accorder ou non l'ouverture de la carrière de Bouloc.

Dans son exposé, M. Jean-Philippe Rup a donné les raisons qui le poussaient à acquérir un terrain sur le territoire de la commune de Bouloc en vue de l'ouverture de cette carrière.

Maîtriser la production de granulats alluvionnaires et en diminuer le tonnage au profit du granulats calcaires. Il s'avère que d'après les sondages effectués, il y a une forte présence de ce gra-



Durant la réunion à la mairie de Bouloc. Photo DDM, G.G.

nulats sur le plateau de Bouloc, ce qui a incité la SAS Jean Rup à en devenir propriétaire. Pour Jean-Philippe Rup, toutes les nuisances causées par une carrière ont été analysées et la société s'engage à les supprimer. Qu'il s'agisse de l'environnement et de la remise

en état du site, de l'utilisation de l'eau qui est sur ce site, de la poussière, dégagée par l'extraction du granulats et surtout du bruit causé par les machines et les véhicules ainsi que celui causé par les explosions (environ 1 fois par mois).

Plusieurs questions furent posées notamment sur l'itinéraire de sortie des camions qui sera tracé sur le territoire de la commune et réalisé aux frais de l'entreprise.

C'est l'étude d'impact qui donnera toutes ces réponses.